

---

## Don de la société montagnarde d'Aubin (Aveyron) d'un cavalier monté et équipé pour le service de la République, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la société montagnarde d'Aubin (Aveyron) d'un cavalier monté et équipé pour le service de la République, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 346-347;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36165\\_t2\\_0346\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36165_t2_0346_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 7

**Les officiers de santé du petit hôpital militaire de Sorde (1) font passer 282 liv. pour les républicains qui ont enlevé Toulon aux satellites des despotes (2).**

**Mention honorable (3).**

[*Les repr. près l'A. des Pyr.-Occident. à la Conv.; Bayonne, 15 niv. II*] (4)

« Par notre dernière du 1<sup>er</sup> de ce mois, nous vous avons fait passer quelques offrandes du patriotisme en faveur de nos braves défenseurs de la Patrie : 408 l. en numéraire des Chasseurs de Tarbes, 13 l. ou environ, en numéraire aussi, d'un jeune enfant de 7 ans, fils du citoyen Ducos, Directeur du Parc d'artillerie de cette ville, ces deux sommes destinées pour le soldat qui entrerait le premier dans Toulon et 342 l. 5 s. en assignats d'une commune basque nommée Garriis, pour les familles de François morts dans la Vendée.

En vous faisant passer ces divers dons, nous vous avons priés, Citoyens Collègues, de vouloir les faire insérer dans le Bulletin. Nous craignons que cela n'ait été oublié, car nous ne l'y avons pas vu. Veuillez donc faire réparer cet oubli. Veuillez y faire mettre également la capture dont nous vous parlions dans la même lettre de deux navires, l'un hollandais et l'autre anglais chargés de riz, fer, chanvre, tabac, toile, etc., allant en Espagne, faite par nos braves marins qui les ont enlevés dans des chaloupes à la barbe des Espagnols (5).

Les officiers de santé du petit hôpital militaire de Sorde dont le patriotisme et les soins paternels envers nos frères d'armes malades sont dignes d'éloges, viennent de déposer entre nos mains d'abord 213 l. représentant la valeur de leurs roupes, sommes destinées par eux à acheter de semblables pour nos braves soldats, ensuite 282 l. que nous vous adressons de leur part pour les valeureux républicains qui ont enlevé Toulon aux satellites des despotes. Nous vous prions également de faire insérer cette offrande dans le Bulletin.

Notre position est à peu près la même vis-à-vis des Espagnols, nous avons pris devant eux des positions fières qui les ont étonnés. Leur artillerie et leurs mortiers jouent toujours beaucoup sans nous faire de mal, et nos soldats sont tellement accoutumés à leurs bombes qu'ils les voient tomber à leur côté sans faire aucun mouvement. Le 11, de ce mois l'Espagnol enragé sans doute de l'affaire de Toulon et espérant peut-être que des manifestes très catholiques et très bêtes des tyrans de Londres et de Madrid qu'il avoit jetés sur notre territoire, dans lesquels les

(1) Et non Sarde.

(2) P.V., XXIX, 258. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *J. Fr.*, n° 479; *Mon.*, XIX, 219. Voir ci-dessus, séance du 25 niv., n° 58 K.

(3) B<sup>in</sup>, 26 niv. Texte intégral. Extraits dans *AULARD, Recueil des Actes...*, X, 68.

(4) C. 288, pl. 878, p. 3. Mention dans *Débats*, n° 483, p. 377; *Mon.*, XIX, 219; *Ann. patr.*, 1705 et 1710; *J. Paris*, p. 1539; *J. univ.*, p. 6697; *J. Mont.*, p. 510; *F. S. P.*, n° 197; *M. U.*, XXXV, 429; *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *C. univ.*, 27 niv.; *Ann. R. F.*, n° 48; *Batave*, p. 1351; *Audit nat.*, n° 480; *J. Perlet*, p. 377.

(5) Voir ci-dessus, séance du 25 niv., n° 34.

défenseurs de la Liberté étoient représentés comme des régicides, des hérétiques, des impies, et tous les bons François étoient invités à faire comme l'infâme ville de Toulon, à se réunir sous les drapeaux de ce phantôme (sic) de Louis 17, espérant, disons-nous, que ce manifeste lui auroit ménagé quelques traîtres parmi nous, parut vouloir engager une affaire générale. Il sortit de son camp en force et se distribua sur tous les points de nos postes avancés. Il commença par tâter notre droite, mais nous étions là, ainsi que quelques pièces d'artillerie. Nous les reçûmes si vertement, et nos canonniers les saluèrent avec tant de justesse qu'ils furent bientôt culbutés et chassés. Cet accueil républicain ne fut pas de leur goût, c'est celui des traîtres qu'il leur faut, aussi renoncèrent-ils à une attaque générale, et prudemment ils rentrèrent dans leur camp. Ils ont beaucoup souffert dans cette petite affaire, et nous avons pu en juger par les longues traces de sang qu'ils ont laissées après eux en se retirant. Nous avons fait part, le courrier dernier, de cette action au Comité de salut public et nous lui avons envoyé le manifeste de Charles et Guillaume, pour lesquels nos braves soldats ont témoigné autant de mépris que d'indignation, et pour répondre à la courtoisie espagnole, la nouvelle de la prise de Toulon étant arrivée dans le même instant où ses plats libelles furent trouvés, ils envoyèrent dans le camp ennemi la relation chatouillante de la réduction de cette ville rebelle. Salut et Fraternité.»

PINET aîné, MONESTIER (du Puy-de-Dôme)  
(Vifs applaudissements.)  
Insertion au bulletin.

## 8

**La commune de Monléon-Magnoac fait don à la nation de son argenterie d'église (1).**  
**Mention honorable (2).**

[*Les commissaires du distr. de la Neste, à la Conv.; Tarbes, 27 frim. II*] (3)

« Représentants du peuple français,  
La municipalité de Monléon-Magnoac fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église. L'administration du district de la Neste s'est chargée de ce dépôt pour le transmettre à la Convention. Elle désire bien ardemment que l'exemple salubre que donne la commune de Monléon soit suivi par toutes les municipalités de son arrondissement. Il vous plaira, Représentants du peuple français, faire parvenir à l'administration un récépissé par où elle puisse justifier de son exactitude à la commune Monléon.»

SARRABAÏROUSE, LAY.

## 9

**La société montagnarde d'Aubin, département de l'Aveyron, annonce qu'elle a monté et équipé**

(1) P.V., XXIX, 258.

(2) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) C. 288, pl. 878, p. 8 et 9. Etat joint.

**un cavalier pour le service de la République, et invite la Convention à rester à son poste (1).  
Mention honorable (2).**

[*Aubin, 3 niv. II; A la Conv.*] (3)

« Cette commune, chef-lieu de district, a depuis longtemps aux frontières plusieurs compagnies. Leur formation a beaucoup affaibli le nombre des membres de notre Société; ceux qui restent, jaloux de donner à la patrie une nouvelle marque de leur amour, habillent, arment et équipent un cavalier qui partira pour l'armée aussitôt que le Ministre de la Guerre nous aura fait connaître sa destination.

Puissent toutes les sociétés populaires contribuer de la même façon au recrutement de la cavalerie française et nous verrons bientôt le fer des républicains hacher en morceaux les satellites des despotes coalisés.

Et vous braves Montagnards, encore une fois, restez à votre poste jusqu'à la mort du dernier tyran. »

BRASSAT (*présid.*), E. CAMPREDON (*secrét.*).

## 10

**Les officiers municipaux de Montdidier informent la Convention qu'ils ont déposé à l'administration du district 134 marcs 5 onces 6 gros d'argenterie d'église, y compris la châsse des ci-devant SS. Lugle et Luguén, rois d'Écosse et d'Irlande, et 2 onces 2 gros et demi d'or (4).**

**Mention honorable (5).**

## 11

**L'agent national près le district de Compiègne fait part que le citoyen Laurent Philippe, membre de la ci-devant congrégation de Saint-Lazare, fait don à la nation de tout ce qui lui est ou pourra lui être dû par elle jusqu'à la fin de la guerre (6).**

**Mention honorable (7). Renvoi au comité d'aliénation (8).**

[*Compiègne, 24 niv. II*] (9)

« Citoyen Président,

Je te donne avis que Laurent Philippe, âgé de 58 ans, membre de la ci-devant congrégation de la mission de S. Lazare, fait don patriotique de tout ce qui lui est dû ou pourra lui être dû jusqu'à la fin de la guerre (il avoit 1000 l. de pension).

(1) P.V., XXIX, 258. Mention dans *M. U.*, XXXV, 428; *C. Eg.*, p. 125.

(2) B<sup>in</sup>, 26 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 289, pl. 894, p. 1.

(4) P.V., XXIX, 259. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079.

(5) B<sup>in</sup>, 26 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(6) P.V., XXIX, 259. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *C. Eg.*, p. 125.

(7) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(8) Mention marginale.

(9) C. 288, pl. 878, p. 16.

Ils sont difficiles à remplir les devoirs que m'impose ma place, mais, peines, sacrifices, travail, tout est oublié, et mon cœur est content quand je puis assurer le premier Sénat de la terre que le district de Compiègne a toujours été et sera toujours à la hauteur, qu'il ne veuille que du fer, du pain et la liberté. Salut et Fraternité. »

BERTRAND.

## 12

**Le citoyen Léonard Mitrand, membre du tribunal du district de Dorat, fait don de 24 liv. de son traitement, depuis le moment de son installation jusqu'au 1<sup>er</sup> nivôse (1).**

**Mention honorable (2).**

[*Le repr. dans la Hte-Vienne et la Corrèze à la Conv.; Limoges, 21 niv. II*] (3)

« Citoyens mes collègues,

Léonard Mitrand que j'avois appelé au tribunal de district du Dorat, pour y remplacer un juge que j'avois cru devoir suspendre provisoirement de ses fonctions, fait don à la Nation de son traitement de juge pour un certain tems et d'une somme de 24 l. en numéraire. Je joins ici, Citoyens mes collègues, la lettre d'abandon avec ladite somme de 24 l. Salut et fraternité. »

BRIVAL.

[*Lettre du juge Mitrand, au repr. Brival; Limoges, 21 niv. II*] (4)

« Citoyen représentant,

Tu m'as appelé à remplir les fonctions de juge près le tribunal du district du Dorat. Si mes talents répondoient à mes intentions je remplirois cette place avec bien plus de dignité mais je ferai ce qui dépendra de moi pour ne pas me rendre indigne du choix que tu as fait. Je te prie d'offrir de ma part à la Convention nationale, le prix de mon traitement depuis le moment de mon installation jusqu'au premier nivose présent mois, ainsi que d'une somme de vingt-quatre livres en numéraire pour servir au traitement de quelques braves défenseurs de la patrie. Je suis bien fraternellement. »

Léonard MITRAND (*juge*).

## 13

**La société républicaine et montagnarde de la commune de Fontvieille, district d'Arles, fait don de 16 liv. pour le soulagement des blessés au siège de Toulon, ou des familles dont les soutiens ont péri sous les murs de cette ville infâme. Elle invite la Convention à rester à son poste (5).**

**Mention honorable (6).**

(1) P.V., XXIX, 259 et 348. Mention dans *Mon.*, XIX, 220; *J. Sablier*, n° 1081.

(2) B<sup>in</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) (4) C. 288, pl. 878, p. 14, 15.

(4) P.V., XXIX, 259 et 348.

(5) B<sup>in</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).